



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CMRCR/2/MIN/1/Add.1
Août 2012

NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Deuxième Conférence des ministres africains
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

Durban (Afrique du Sud)
6-7 septembre 2012

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Thème: Amélioration de l'infrastructure institutionnelle et humaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil



Commission de l'Union africaine



Banque africaine de développement



République sud-africaine

1. Inscriptions

Les participants à la Conférence s'inscrivent au comptoir d'enregistrement des délégués et obtiennent leur carte d'accès à la salle de réunion du Durban International Convention Centre. Les inscriptions se feront le jour de l'ouverture mais il est conseillé aux participants de se présenter dès leur arrivée pour éviter de devoir faire la queue le premier jour.

2. Ouverture de la réunion

La Conférence sera officiellement ouverte par l'invité d'honneur de la République sud-africaine. Une allocution de bienvenue sera prononcée par le Ministre sud-africain de l'intérieur et des allocutions liminaires par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Présidente de la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Président de la Banque africaine de développement (BAD).

Des déclarations de politique générale seront faites par le Ministre de la santé (nom du ministre et pays), représentant la Commission de l'information et de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant, et le Ministre de la planification et des finances (nom du ministre et pays).

3. Élection du Bureau

La composition du Bureau sera annoncée à la suite de consultations avec les chefs de délégation. Le Bureau sera constitué de cinq membres comme suit: un président, trois vice-présidents et un rapporteur élus selon le principe de la représentation géographique équitable.

4. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Les participants seront invités à examiner l'ordre du jour et le programme de travail provisoires, et à les adopter avec les modifications qu'il sera éventuellement jugé nécessaire d'y apporter.

5. Le rôle de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil dans le programme d'intégration de l'Afrique

L'objectif premier sous-jacent à ce point de l'ordre du jour est de présenter aux ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil les partenaires techniques et financiers appuyant activement les activités menées sur le continent en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Il vise également à faciliter la communication et le dialogue entre les ministres et les partenaires pendant et après la Conférence sur les problèmes qui se posent concernant les systèmes y afférents, à l'échelle du continent ainsi qu'au niveau des pays. L'objectif visé ici est aussi de déterminer la place des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans le programme d'intégration de l'Afrique défini par l'Union africaine. Les travaux devraient permettre de mieux comprendre l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en rapport avec les aspects politiques, économiques et socioculturels du programme d'intégration. Ils aideront à formuler des principes permettant de décider des orientations à donner aux interventions.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, plusieurs exposés seront faits par les organisations régionales et internationales, en fonction de leur implication et de leur activité aux niveaux du continent et des pays.

Les thèmes retenus sont les suivants:

- a) Les droits de l'enfant et de la femme (UNICEF);
- b) Le suivi des indicateurs de développement (FNUAP) ;
- c) Les services de santé publique et leur gestion (OMS-Réseau de métrologie sanitaire) ;
- d) Les réfugiés et les apatrides (HCR) ;
- e) La Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA) (Secrétariat du Symposium africain sur le développement de la statistique) ;
- f) Appui international à l'initiative visant à améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique (Division de statistique de l'ONU).

6. Cadres directeur et opérationnel proposés concernant l'Initiative régionale en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil

Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du Groupe de base régional fera un exposé sur le Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique. Le Programme est né de la nécessité de regrouper les diverses initiatives entreprises dans ce domaine pour en faire un cadre d'action et de sensibilisation unique. Ce programme régional a été élaboré conformément aux normes, principes et recommandations adoptés au plan international en la matière et en application de la volonté politique et des directives des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, qui ont souhaité instamment une approche globale et intégrée pour réformer et améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil sur le continent africain.

En conséquence, l'exposé couvrira un bref historique du Programme, sa présentation et sa structure, l'état de la mise en œuvre du plan à moyen terme, les différents acteurs et parties prenantes engagés dans le programme et les actions qu'il est proposé d'entreprendre à l'avenir. Cet exposé devrait amener tous les participants à un niveau commun de compréhension des questions de principe et programmatiques liées à l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil. Le document directeur correspondant devrait être approuvé à la Conférence des ministres.

7. Rapport sur les actions menées par les organisations régionales et les Nations Unies en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et les résultats obtenus

Deux interventions seront faites au titre de ce point de l'ordre du jour. Tout d'abord, le secrétariat régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil présentera les résultats de l'évaluation exhaustive qui a été faite de la situation au niveau régional, ainsi qu'un rapport officiel sur l'initiative régionale. L'exposé concernant l'étude d'évaluation, qui a été

faite par voie de questionnaire, portera sur les conclusions relatives à l'état de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil dans les États membres. Les progrès accomplis seront mis en regard des activités inscrites dans le plan à moyen terme et la déclaration ministérielle issue de la première Conférence.

Ce premier exposé sera suivi par un rapport des membres du Groupe de base sur leurs actions et interventions et les résultats obtenus à l'appui de la mise en œuvre du plan à moyen terme depuis la première Conférence.

8. Exposés par les États membres sur leur situation en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans quelques domaines choisis

Au titre de ce point de l'ordre du jour, quelques pays décriront des bonnes pratiques dans différents domaines de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil. Cette partie de la réunion devrait représenter un forum utile pour mettre en commun les connaissances et les données d'expérience des pays. Les exposés porteront sur les thèmes suivants:

- a) Secteur de la santé (Namibie et Burundi);
- b) Cartes nationales d'identité (Botswana et Sénégal);
- c) Application des technologies de l'information (Ouganda);
- d) Prestation des services (Afrique du Sud).

Les participants discuteront de l'expérience des pays et ces travaux guideront la rédaction de la déclaration ministérielle.

9. Séance technique

Deux documents techniques seront présentés au titre de ce point de l'ordre du jour, sur les thèmes suivants:

- a) Enregistrement des décès, détermination et certification des causes de décès et compilation des statistiques de décès dans le cadre du Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique;
- b) Mesures stratégiques visant à trouver des solutions aux obstacles en matière d'infrastructures institutionnelles et humaines.

Le premier exposé visera à proposer une approche nouvelle pour ce qui est d'améliorer l'enregistrement des décès en Afrique. Cette approche serait pragmatique et s'inscrirait dans le cadre du Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique. Le deuxième exposé portera sur les approches possibles des problèmes d'infrastructures institutionnelles et humaines.

10. Examen des résultats, des acquis et des exposés de pays et propositions en matière de mesures programmatiques, de principes directeurs et d'actions politiques

Cette séance vise à donner plus de temps pour un examen approfondi des travaux qui auront précédé, en particulier les résultats, les réalisations et les cas de pays. Il y aura deux interventions, l'une par un représentant des experts et l'autre par des ministres choisis pour aider à animer la discussion. Les deux interventions viseront à faire mieux comprendre quels sont les principes directeurs et les orientations programmatiques à inclure dans la déclaration ministérielle.

11. Présentation du projet de conclusions et recommandations

Les ministres seront saisis du projet final de conclusions et recommandations établi par les experts en vue de la Conférence. Ce projet devrait proposer des principes directeurs et des orientations programmatiques à appliquer aux niveaux national, régional et international aux fins de l'accélération des progrès accomplis en matière de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sur le continent.

12. Déclaration ministérielle

Les ministres examineront le projet de déclaration ministérielle et l'adopteront avec les modifications qu'ils jugeront éventuellement nécessaire d'y apporter.

13. Questions diverses

Les participants pourront soulever d'autres questions qui n'auraient pas été couvertes au titre des points qui précèdent.

14. Clôture de la Conférence

Après avoir souligné les principaux résultats de la Conférence, le Président en prononcera la clôture.